

Convocation de l'Assemblée générale des actionnaires

Date:

Mercredi 30 mai 2007, 17h15 (établissement de la liste de présence à partir de 16h15)

Lieu:

Centre Bärenmatte, Suhr

Ordre du jour:

1. Rapport d'activité 2006 (comptes et rapport annuels, comptes 2006 du groupe) et rapport de l'organe de révision

Proposition: Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport d'activité 2006 et des comptes 2006 du groupe.

2. Décharge du Conseil d'administration

Proposition: Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux administrateurs.

3. Affectation du bénéfice comptable

Bénéfice de l'exercice 2006 CHF 52 174 692

Report à nouveau CHF 83 913 107

A la disposition de l'Assemblée générale CHF 136 087 799

Proposition: Le Conseil d'administration propose de répartir les bénéfices comme suit:

Versement d'un dividende de 50% sur

les actions ouvrant droit à dividende

CHF 14 670 000

Report à nouveau

CHF 121 417 799

Commentaire: La proposition de distribution de dividende repose sur la politique constante du groupe de distribuer un dividende d'environ d'un tiers du bénéfice consolidé par action.

Le versement du dividende de l'exercice écoulé sera le 5 juin 2007.

4. Elections

- 4.1 Réélection d'un administrateur

Le mandat de M. Paul Meier expire lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2007. M. Paul Meier se met à disposition pour une réélection.

Proposition: Le Conseil d'administration propose la reconduction du mandat de M. Paul Meier (jusqu'à l'Assemblée générale 2010).

- 4.2 Désignation de l'organe de révision de la société et du groupe

Proposition: Le Conseil d'administration propose de désigner KPMG SA, Bâle, comme organe de révision de la société et du groupe pour une année (jusqu'à l'Assemblée générale 2008).

Documents:

Le rapport annuel 2006, les comptes 2006 du groupe, les rapports de l'organe de révision ainsi que les propositions du Conseil d'administration peuvent être consultés par les actionnaires pendant les vingt jours précédant l'Assemblée générale, c'est-à-dire à compter du 4 mai 2007, au siège de la société à Gränichen.

Pendant cette période, tout actionnaire peut demander que l'ensemble des documents lui soient envoyés (tél. +41 62 855 15 06). Ces informations sont aussi disponibles sur notre site Internet www.zehndergroup.com dans la rubrique «Investisseurs».

Cartes d'entrée:

Les détenteurs d'actions au porteur peuvent retirer leur carte d'entrée au plus tard le 25 mai 2007 auprès de

Zehnder Group SA
Moortalstrasse 1
Postfach
5722 Gränichen, Suisse

moyennant le dépôt de leurs actions ou d'une attestation de dépôt et de blocage en cours de validité. Ils peuvent aussi charger leur banque de leur procurer leur carte d'entrée. Les actions au porteur restent en dépôt jusqu'à la date de l'Assemblée générale.

Les titulaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires le 4 mai 2007 reçoivent leur carte d'entrée avec les documents. Aucun transfert d'actions n'a lieu du 4 au 31 mai 2007.

Représentation / Pouvoirs:

Les actionnaires qui seraient empêchés d'assister à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter de l'une des manières suivantes:

- **par un autre actionnaire ou par une banque:** si vous souhaitez vous faire représenter par un autre actionnaire ou par votre banque, vous devez remplir votre carte d'entrée au verso et la remettre, accompagnée de vos instructions, à la personne à qui vous donnez votre pouvoir;
- **par le représentant indépendant, M. Markus Hofmann, notaire, Lindenplatz 5, 5722 Gränichen:** pour donner votre pouvoir au représentant indépendant, vous devez remplir le bulletin-réponse ci-joint et le lui renvoyer, accompagné de votre attestation de dépôt, avant l'Assemblée générale; en l'absence d'instructions écrites (voir au verso du pouvoir), le représentant indépendant exercera votre droit de vote en faveur des propositions du Conseil d'administration;
- **par Zehnder Group SA:** pour donner votre pouvoir à la société, vous devez remplir votre carte d'entrée au verso et la lui renvoyer; la société exercera votre droit de vote en faveur des propositions du Conseil d'administration; les instructions différentes seront transmises au représentant indépendant.

Représentants dépositaires:

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d CO révisé sont priés de communiquer à la société dans les meilleurs délais, mais pas au-delà du 30 mai 2007 à 17h00, le nombre et la valeur nominale des actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Droit de requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour:

Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de 1 million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour (art. 699 CO). La requête doit être adressée à la société en la forme écrite au moins 60 jours avant l'Assemblée générale en mentionnant l'objet à inscrire à l'ordre du jour et la proposition afférente (art. 10 des Statuts). La date de l'Assemblée générale 2008 est publiée dans le rapport annuel ainsi que sur le site Internet de la société dans la rubrique «Prochaine Assemblée générale».

Zehnder Group SA
Au nom du Conseil d'administration

Gränichen, le 4 mai 2007

Hans-Peter Zehnder